



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

AVIS DE PROMULGATION

Aux contribuables de la municipalité de LEMIEUX

AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux, que le conseil de la municipalité de Lemieux, a adopté, lors de la séance régulière tenue le 15 janvier 2024 que le règlement suivant :

RÉSOLUTION 2024-01-12 ADOPTION RÈGLEMENT 2024-03

Règlement #2024-03 établissant la rémunération des élus de la municipalité de Lemieux.

DATES IMPORTANTES concernant ce règlement :

Avis de motion: 18 décembre 2023

Adoption du règlement : 15 janvier 2024

Avis public : 17 janvier 2024

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi e qu'il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 530 rue de l'Église Lemieux, Qc G0X 1S0 selon les heures normales d'affaires.

Donné à Lemieux, ce 17^e jour du mois de janvier 2024.

Caroline Simoneau, Directrice générale et greffière-trésorière.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux et demeurant à Notre-Dame-de-Lourdes, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h.00 et 19h.00, le 17^e jour du mois de janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de janvier 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Simoneau', written in a cursive style.

Caroline Simoneau,
Directrice générale et greffière-trésorière.